

Vos démarches  
simplifiées !



Le Portail Famille

# Le Portail Famille

MEMO Ce qu'il faut retenir !

(à laisser sur mon bureau, à côté de l'ordinateur c'est plus pratique !)

ID MON IDENTIFIANT

MdP MON MOT DE PASSE

## JE PENSE À RÉSERVER LE CHAMBON

- **les mercredis :**  
repas, accueil, transport\* du soir  
>> **au plus tard la veille, jusqu'à 22h via le Portail Famille ou 17h30 pour les autres modes de réservation.**
- **les vacances scolaires :**  
repas, accueil, transports\* (matin et/ou soir),  
>> **au plus tard une semaine avant.**

? Un doute,  
une question...

[contact@services-agglo-tulle.fr](mailto:contact@services-agglo-tulle.fr)  
05 55 20 21 27

Un guide d'utilisation  
est disponible sur

[www.services-agglo-tulle.fr](http://www.services-agglo-tulle.fr)

## UN ACCÈS PERSONNALISÉ ET SÉCURISÉ

L'accès au **Portail Famille** est sécurisé par des codes d'accès :  
**identifiant** et **mot de passe**.

Mes codes d'accès me sont communiqués par mail (seulement si mon (mes)  
enfant(s) bénéficie(nt) d'un ou plusieurs services).

*Afin de mieux retenir ce mot de passe, il vous est possible de le modifier.*

## LES DEMARCHES EN LIGNE



Pour **Le Pôle Petite Enfance de Tulle agglo**, je peux :

- Préinscrire mon enfant.
- Consulter les règlements et les projets de vie.
- Régler mes factures.



Pour **Les Affaires scolaires de la Ville de Tulle**, je peux :

- Consulter les menus de la semaine, les différents tarifs de restauration scolaire et de garderie et le règlement intérieur.
- Régler mes factures.



Pour **L'accueil de loisirs du Chambon (service Jeunesse/Ville de Tulle)**, je peux :

- Consulter le programme des activités, le règlement intérieur, les menus des repas.
- Régler mes factures.
- Réserver les jours d'accueil, ainsi que les transports et les repas.

# Le Portail Famille

## UN GUICHET UNIQUE

**Le Portail Famille** est un service gratuit de la **Ville de Tulle** et de **Tulle agglo**, qui vous permet d'accéder **sur internet**, à un espace personnalisé et sécurisé, afin de gérer vos démarches concernant :



### Le Pôle Petite Enfance de Tulle agglo

> les crèches familiale, collective, hospitalière et les micro-crèches.



### Les services Jeunesse et Affaires scolaires de la Ville de Tulle

> écoles et ALSH du Chambon : accueil, repas et transports.

Il permet de :

**mettre à jour votre dossier,  
préinscrire votre enfant,  
réserver les prestations souhaitées,  
régler les factures et  
s'informer sur l'actualité et l'activité des services.**

## LES SERVICES +

[www.services-agglo-tulle.fr](http://www.services-agglo-tulle.fr)



Facture  
Unique !

Usagers d'un ou plusieurs de nos services, vous recevrez tous les mois une seule et unique facture précisant le détail des prestations.

### De nouveaux modes de paiement :

- en ligne par carte bancaire sur **Le Portail Famille** [www.services-agglo-tulle.fr](http://www.services-agglo-tulle.fr)

- par prélèvement automatique à échéance.  
Demande d'adhésion à remplir et retourner à :  
**Regie Service aux familles - Tulle agglo**  
**Service Comptabilité/Finances**  
**Rue Sylvain Combes - 19000 TULLE**

Les nouveaux modes de paiement ne sont pas une obligation. Vos règlements habituels sont toujours possibles (détails au dos de votre facture).

## NOUVEAU : PENSEZ À RÉSERVER !

En vue d'améliorer la qualité du service et la sécurité des enfants, désormais pour l'accueil de loisirs du **CHAMBON**, LA RÉSERVATION EST OBLIGATOIRE :

- **les mercredis :** pour le repas, l'accueil et le transport\* du soir, au plus tard la veille

La réservation peut se faire :

via **Le Portail Famille** jusqu'à 22h,  
ou **le mercredi précédent, en venant chercher votre enfant**  
en le signalant à la direction de l'ALSH du Chambon,  
ou **avant 17h30**, par téléphone au **05 55 20 21 27**,  
ou **avant 17h30**, par mail à **accueil@ville-tulle.fr**.

- **les vacances scolaires :**  
pour le repas, l'accueil et le transport\*  
(matin et/ou soir),  
au plus tard une semaine avant.

\* ATTENTION  
vous devez bien préciser  
votre arrêt de bus :  
Place Jean Tavé ou  
Ecole Juliot Curie